

# Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 15 OCTOBRE 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE QUINZE OCTOBRE à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEZIERES-SUR-COUESNON, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 09 octobre 2018.

**Présents** : Mmes BRIDEL C., DANIEL F., KERLOC'H A., MARCHAND-DEDELOT I., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BARBETTE O., BEGASSE J., BEGUE G., BILLIOUX Y., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., DESRUES T., FRAUD E., GENOUËL J., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., LEVENEZ E., MAILLARD M., MARCHAND S., MICHOT B., ORY G., PIQUET S., SALAÜN F., SALAÜN R., VEILLAUX D.

**Absents** : Mmes BOURCIER V., COUR L., LAMOUR E., LEPANNETIER-RUFFAULT V., LERAY-GRILL C., MIRAMONT F., MM BEAUGENDRE F., LAHAYE P., PICARD H.

**Pouvoirs** : Mme BOURCIER V. à M. GENOUËL J., Mme COUR L. à M. BEGASSE J., Mme LAMOUR E. à M. SALAÜN F., M. PICARD H. à M. BLANQUEFORT Ph.

**Secrétaire de séance** : M. ORY G.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI Vente des parcelles AY18p et AY21p – Sévailles 1

Rapporteur : Guillaume BEGUE, Vice-président

- VU la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (dite loi MURCEF), notamment son article 23 ;
- VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
- VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2241-1 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2017-20700 en date du 29 décembre 2017, portant statuts de Liffré - Cormier Communauté, et notamment la compétence obligatoire « Actions de développement économique » ;
- VU la délibération n°2016-004 du 20 juin 2016 relative à l'approbation du dossier de création de ZAC
- VU la délibération n°2017-098 du 7 juin 2017 relative à la définition des ZAE d'intérêt communautaire ;

- VU la délibération n°2017-128 du 12 octobre 2016 approuvant le cahier des charges de cession de terrain ;
- VU la délibération n°2017-154 du 2 octobre 2017 approuvant le cahier des recommandations architecturales paysagères et environnementales ;
- VU l'avis de la Direction immobilière de l'Etat n°7300-SD du 8 aout 2018 ;
- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 24 septembre 2018 ;
- VU l'avis favorable de la commission n°2 du 1<sup>er</sup> octobre 2018 ;

**IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :**

Liffre-Cormier communauté, compétente en matière de développement économique, a aménagé la ZAC dite du Quartier de Sévailles en vue d'accueillir des activités économiques et de développer l'offre d'emplois en parallèle de l'accroissement de la population.

La commercialisation du secteur dédié à l'activité est déjà engagée.

Dans le cadre de la commercialisation de la zone de Sévailles à Liffre, plusieurs ventes de terrain sont engagées.

AY 18p (2-3), secteur G : 5 000 m<sup>2</sup> environ à parfaire ou à diminuer selon le document d'arpentage qui sera réalisé, divisés en 2 terrains pour accueillir deux entreprises :

- l'entreprise AQUADOM fontaine direct SARL, identifiée sous le numéro SIREN 487 944 381, sis 26 rue de la Fontaine, 35 340 Liffre, spécialisée dans les systèmes de traitement de l'eau pour les professionnels qui compte 3 associés, 5 salariés et des commerciaux indépendants qui sillonnent la France.
- l'entreprise BDREAMS BTM SARL, identifiée sous le numéro SIREN 807 740 048, sis parc d'activité de Beaugé II, 11 rue Clément Ader, 35340 Liffre, jeune entreprise en pleine expansion, fabricant et vendeur de sur-matelas de confort, pour professionnels et particuliers, dans son showroom à Beaugé, à Liffre, qu'elle conservera et qui compte 2 salariés et des commerciaux indépendants.

AY 21p (4), secteur D : 2 200 m<sup>2</sup> environ (bornage non fait) :

- l'entreprise LHYDEMAT SARL, identifiée sous le numéro SIREN 789 258 266, sis à La loriais, 35351 Cesson Sevigné depuis 6 ans, 2 salariés, vendeur d'équipement pour la manutention et la fabrication du béton et distributeur d'un procédé de décoration graphique sur béton en pleine expansion avec des clients de renommée : Legendre, Pigeon TP, Futuroscope, nouvelles Halles de la Courneuve mais aussi une clientèle de plus petits projets souvent sur mesure : établissements scolaires, équipements publics, mobilier

Ces terrains sont vendus 35€/m<sup>2</sup> HT.

La réalisation de ces présentes ventes aura lieu au profit des acquéreurs ci-dessus identifiés, ou au profit de toute autre personne physique ou morale qu'ils substitueront dans leurs droits dans la vente, mais dans ce cas, les acquéreurs originaux resteront tenus solidairement avec les acquéreurs substitués au paiement du prix, des frais et à l'exécution des conditions et des charges.

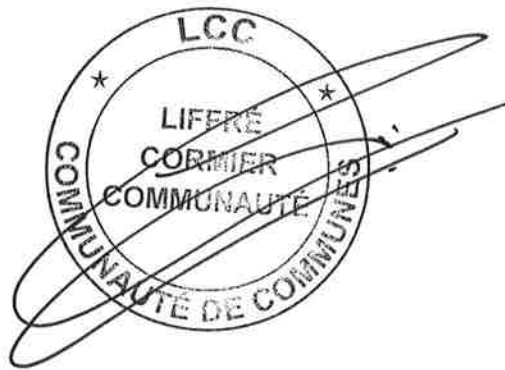
**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la cession des parcelles AY18p et AY21p m<sup>2</sup> pour une surface totale d'environ 7 200m<sup>2</sup>, à parfaire ou à diminuer suite au document d'arpentage, au prix unitaire du mètre carré de 35 € HT/m<sup>2</sup> viabilisé
- **AUTORISE** les acquéreurs à accéder aux parcelles susvisées pour la réalisation d'études préalables au dépôt de la demande de permis de construire
- **AUTORISE** les acquéreurs à déposer une demande de permis de construire avant la signature de l'acte authentique
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document ou acte nécessaire à la cession de ces parcelles aux entreprises mentionnées ci-avant.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD



Envoyé en préfecture le 19/10/2018

Reçu en préfecture le 19/10/2018

Affiché le

ID : 035-243500774-20181015-DEL2018\_148-DE